

CAHIER DES CHARGES



APPEL À LABELLISATION

GRANDE ÉCOLE DU NUMÉRIQUE

Sommaire

Introduction.....	3
1. Contexte et objectifs.....	4
2. Labellisation.....	11
3. Engagements des porteurs de projet.....	16
4. Suivi des formations labellisées par la gen	17
5. Calendrier et procédure de candidature.....	19
Foire aux questions.....	20

INTRODUCTION

La Grande Ecole du Numérique (GEN) est un groupement d'intérêt public qui porte une triple ambition :

- Une ambition économique : apporter une réponse aux besoins en compétences numériques des entreprises dans les secteurs marchands et non marchands ;
- Une ambition sociale : contribuer à la cohésion sociale en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées de l'emploi et de la formation, en particulier des jeunes, des femmes et des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou d'une zone de revitalisation rurales (ZRR) ;
- Une ambition territoriale : contribuer à la cohésion territoriale en veillant à une répartition équilibrée de l'offre de formation numérique labellisée GEN partout en France.

La gouvernance de la Grande École du Numérique est assurée par des membres réunis au sein d'un groupement d'intérêt public :

- Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales
- Caisse des Dépôts et Consignations
- Orange Groupe
- Société Générale
- Régions de France
- Pôle emploi
- Union Nationale des Missions Locales
- Syntec Numérique
- Cinov Numérique
- Conférence des Présidents d'Université

La Grande Ecole du Numérique identifie et fédère au travers d'un label d'excellence « label GEN » des formations aux métiers du numérique de qualité, certifiantes et accessibles sans pré-requis, qui développent des pratiques pédagogiques adaptées et contextualisées à ses publics cibles¹ et qui mettent en place un accompagnement socio-professionnel permettant la réussite des apprenants dans leur projet professionnel.

Depuis sa création, trois appels à labellisation successifs ont permis de labelliser 751 formations numériques destinées à des publics éloignés de l'emploi et de la formation professionnelle. Ainsi, ce sont près de 33 000 apprenants qui ont bénéficié depuis 2016 de formations numériques labellisées GEN, contribuant ainsi à pallier les besoins croissants des entreprises françaises en matière de talents numériques.

Un suivi et une évaluation rigoureuse des formations labellisées sont effectués par la GEN afin de mesurer leur respect du cahier des charges ainsi que leur efficacité, notamment au regard des données d'insertion professionnelle et des suites de parcours en formation des apprenants.

¹ Les personnes éloignées de l'emploi et de la formation, en particulier les jeunes, les femmes et les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou d'une zone de revitalisation rurales (ZRR)

La GEN propose une offre d'accompagnement variée à destination des formations labellisées :

- Aide au sourcing de candidat.e.s ;
- Aide à la promotion des formations et des sessions à venir ;
- Diffusion d'annonces de recherche d'offres de stage pour les apprenants ;
- Organisation et participation aux événements de promotion des métiers du numérique (Open GEN salons, portes ouvertes, colloques...);
- Aide à la recherche de financements pour pérenniser les formations ;
- Mise en place de la plateforme Diversifiez Vos Talents (DVT) pour faciliter l'insertion professionnelle des apprenants GEN ;
- Proposition de MOOC pour contribuer au développement continu des compétences des équipes pédagogiques (comment évaluer les compétences des apprenants, comment intégrer davantage de femmes au sein de sa formation).

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

a/ L'ambition économique et sociale de l'appel à labellisation « Grande École du Numérique »

La France est en bonne position dans la bataille mondiale des talents du numérique. Pour qu'elle le demeure, il faut continuer nos efforts d'investissements. Le secteur du numérique offre plus de postes qu'il n'y a de candidats et continue de s'imposer comme un secteur à la croissance rapide et pourvoyeur massif d'emplois, avec près de 151 000 emplois créés en 10 ans².

Le numérique est un secteur particulièrement inclusif: il permet de belles trajectoires individuelles, même pour ceux qui sont sortis sans diplôme du système scolaire. Le « raccrochage » de jeunes décrocheurs ayant une forte appétence pour le digital a déjà démontré des reconversions individuelles réussies. Il est donc proposé de lancer au profit de ces publics une action d'ampleur visant à couvrir ces besoins en compétences requises pour amorcer ou poursuivre la transition numérique des acteurs économiques.

Cet appel à labellisation lancé par le groupement d'intérêt public la Grande Ecole du Numérique (GEN) se fixe pour ambitions de :

- labelliser des formations aux métiers du numérique qualitatives accueillant les publics cibles de la GEN ;
- répondre aux besoins en compétences dans les métiers du numérique en tension ;
- contribuer à la transformation des compétences, notamment liée à la digitalisation de l'économie.

L'appel à labellisation de 2021 s'inscrit dans la continuité de la mission du groupement d'intérêt public la Grande Ecole du Numérique. Il confirme également la qualité du label GEN avec un renforcement plus important des moyens de pilotage des objectifs nationaux en matière d'atteinte des publics cibles.

Les trois précédents appels à labellisation ont permis de former massivement aux métiers du numérique des personnes peu qualifiées et éloignées de l'emploi. Ainsi, depuis 2016, le nombre

² Syntec numérique : <https://syntec-numerique.fr/actu-informatique/combien-secteur-numerique-cree-t-il-emplois>

de publics féminins ou résidant dans un QPV formés par les formations labellisées GEN est en progression constante et atteint aujourd'hui 26% de femmes parmi les apprenants et 20% d'apprenants qui habitent dans un QPV³.

b/ Des besoins accrus en talents du numérique dans un contexte évolutif

Même si le contexte économique d'après-crise reste encore incertain, les besoins de compétences numériques restent d'actualité avec l'indispensable accélération de la digitalisation de l'économie quel que soit le secteur d'activité ou la taille des entreprises. Les formations aux métiers du numérique demeurent toujours une opportunité aussi bien pour les personnes peu ou pas qualifiées en recherche d'emploi que pour des salariés en reconversion professionnelle.

Avant la crise sanitaire liée à la Covid-19, le secteur du numérique offrait toujours plus de postes qu'il n'y avait de candidats et continuait à s'imposer comme un secteur à la croissance rapide et pourvoyeur massif d'emplois. Le Conseil d'orientation pour l'emploi estimait ainsi en septembre 2017 la pénurie de compétences expertes dans les nouvelles technologies à 80 000 emplois d'ici 2020 pour les seules technologies de l'information et de l'électronique.⁴ L'OPIIEC (Observatoire des métiers du numérique, de l'ingénierie, du conseil et de l'évènement) prévoyait par ailleurs environ 30 000 recrutements à réaliser par an sur la période 2019-2023, dont 25 500 créations nettes d'emploi par an en début d'année 2020⁵.

c/ Le numérique, un secteur particulièrement inclusif

Depuis la création de la GEN, les taux de sorties positives ont été chaque année supérieures à 70% dans les 3 mois suivant la sortie de formation des apprenants. De nombreux jeunes sortis sans diplôme du système scolaire et des personnes éloignées de l'emploi, accompagnés dans le cadre d'une offre de formation adaptée qui conjugue acquisition de compétences techniques et levée des freins sociaux, ont démontré qu'il était possible de se former rapidement à un métier de la Tech et de s'insérer sur le marché du travail.

D'ici à 2023, les formations labellisées par la GEN formeront au niveau national au moins 20 000 personnes avec deux priorités :

- Une priorité sera donnée aux formations qui s'implantent dans des QPV et dans les zones de revitalisation rurale (ZRR), avec un objectif de 30 % d'apprenants résidant dans un QPV ou une ZRR. En effet :
 - Le taux de chômage en quartier prioritaire est deux fois et demie supérieur à celui du reste de l'agglomération (22,5 % en 2020 contre 8,4 % en 2019). Les personnes ni en emploi, ni en étude, ni en formation (« NEET ») résidant en QPV sont deux fois plus nombreuses que les jeunes NEET des autres quartiers des unités urbaines englobantes (26,7 % en 2020 contre 11,3 % en 2019). L'accès à l'emploi est encore plus difficile pour les niveaux d'études les plus faibles : les trois

³ Chiffres-clés 2020 de la GEN : <https://www.grandeecolenumérique.fr/actualites/la-gen-publie-ses-chiffres-cles-2020>

⁴ Rapport du Conseil d'orientation pour l'emploi, « [Automatisation, numérisation et emploi - Tome 2: l'impact sur les compétences](#) », septembre 2017

⁵OPIIEC, 2020 – [Etudes prospectives régionales sur les métiers du numérique, de l'ingénierie, du conseil, des études et de l'évènement](#)

quarts des jeunes ayant quitté l'école sans diplôme et résidant en QPV sont sans emploi⁶.

- o Les zones rurales isolées présentent elles aussi un taux de chômage élevé (27% de la population active en 2018).

- Une priorité sera aussi donnée aux formations accueillant une part importante de publics féminins, avec un objectif minimum de 30% de femmes dans les formations labellisées. Les femmes représentent en effet seulement 30% des salariés du secteur du numérique, tous métiers confondus, en 2020 et la proportion de femmes actives dans les emplois de haute technologie en France a baissé de 1% entre 2013 et 2018⁷.

d/ Une ambition territoriale

La Grande École du Numérique veillera à une répartition territoriale équilibrée de l'offre de formation dans une logique de rattrapage dans les territoires prioritaires carencés. Elle s'assurera également de la qualité d'intégration des formations dans les écosystèmes locaux (notamment, le cas échéant, dans le cadre des Cités de l'emploi) et des dynamiques partenariales dans lesquelles s'inscrivent les formations depuis la remobilisation jusqu'à l'accès à l'emploi ou à l'activité durable, ces deux paramètres constituant un déterminant de la qualité des formations. Elle veillera également aux actions prévues pour la pérennisation de la formation.

La pérennisation des formations labellisées nécessite en amont :

- Un dispositif de sourcing des candidat.e.s en :
 - nouant des coopérations avec les acteurs locaux œuvrant pour l'inclusion et au contact des populations éloignées de l'emploi : Pôle emploi, missions locales, plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE), Maisons de l'emploi, acteurs de la politique de la ville, associations, etc. ;
 - participant aux animations territoriales et événements de leur écosystème local, ainsi qu'aux salons proposés par la GEN ;
 - organisant des rencontres physiques ou virtuelles dans une logique « aller vers » (ateliers, journées portes ouvertes, webinaires...);
 - s'appuyant sur les outils mis à disposition par la GEN (réalisation de vidéos, d'articles ciblés, partage de campagnes de communication grand public...)
- La mobilisation des différents financeurs, notamment les financeurs de la formation professionnelle, pour garantir l'équilibre financier du budget prévisionnel des sessions de formation. En effet, le coût des formations des publics cibles de la GEN a vocation à être intégralement financé par le biais des dispositifs de financement de la formation professionnelle : Pôle emploi, les Régions, l'Agefiph, etc.

La pérennisation des formations labellisées s'appuie également en aval sur une évaluation rigoureuse :

- du respect du cahier des charges par les porteurs de projet ;

⁶ ONPV, 2020 – [Rapport 2029 de l'Observatoire national de la politique de la ville](#)

⁷ Global Contact, 2019 – [Etude Gender Scan 2019](#)

- de l'efficacité de ces parcours de formation sortant des formats académiques et traditionnels, notamment au regard des résultats en termes d'insertion professionnelle et des suites de parcours en formation ;
- de la gratuité des formations pour les publics cibles ;
- des immersions professionnelles proposées et de la qualité de l'accompagnement socio-professionnel des apprenants ;
- des modalités d'accompagnement spécifique des publics en risque d'abandon, notamment dans le cas où les conditions sanitaires imposeraient que les formations soient dispensées pour tout ou partie à distance.

e/ Les recruteurs au cœur du projet de la Grande École du Numérique

Au-delà des actions communes avec les quatre entreprises membres du groupement d'intérêt public la Grande Ecole du Numérique et l'étroite association des représentants des entreprises du secteur numérique (Syntec Numérique et Cinov Numérique), la GEN sensibilise les recruteurs dont les besoins en compétences numériques peuvent être pourvus par les profils formés au sein du réseau de formations labellisées.

Afin de favoriser l'accès à l'emploi pour les nouveaux talents du numérique sur tout le territoire, la Grande Ecole du Numérique, en partenariat avec le Groupe Mozaïk RH, a donné naissance à la plateforme d'offres d'emplois « Diversifiez Vos Talents du Numérique » en 2019. Son objectif est de faciliter les mises en relation entre les talents du numérique formés au sein des formations labellisées GEN et les recruteurs.

Les apprenants doivent également réaliser une période d'immersion professionnelle (stage, alternance, projets tutorés réalisés avec des partenaires extérieurs) pendant leur parcours de formation. La GEN propose un accompagnement aux formations labellisées afin de faciliter la recherche d'une structure d'accueil de leurs apprenants.

La richesse des partenariats d'entreprises avec les porteurs de projet sera un critère central des choix du comité de labellisation afin de favoriser une insertion professionnelle durable en sortie de formation.

f/ Exemples de métiers ou de domaines cibles

- Des métiers du numérique nécessitant des connaissances et compétences techniques, et non des métiers qui se sont « numérisés ».
- Des métiers accessibles à des personnes peu ou pas qualifiées.

Exemples : métiers du test, métiers de techniciens, métiers de l'assistance.

- Des métiers en tension, notamment les métiers du numérique figurant dans la liste de métiers émergents ou en forte évolution⁸ ou en particulière évolution⁹ publiée par France Compétences.

Exemples : développeur intelligence artificielle ; concepteur et intégrateur de réalité virtuelle ; Data Protection Officer (DPO) ; développeur sécurité ; expert technique en création numérique ; gestionnaire de la sécurité, gestionnaire des données, gestionnaire des réseaux et des systèmes.

⁸ France Compétences, septembre 2020 – [Métiers émergents ou en forte évolution](#)

⁹ France Compétences, décembre 2020 – [20 métiers en particulière évolution pour 2021](#)

- Des métiers dans des domaines d'avenir : les domaines de la « Data Science » et de l'Intelligence Artificielle devraient ainsi permettre la création de 7500 emplois d'ici 5 ans¹⁰.
- Des métiers correspondants aux besoins en compétences du territoire national et local : la Grande Ecole du Numérique consultera les Régions afin de valider l'ancrage de la formation dans son territoire et son adéquations aux besoins de celui-ci.

Dans cette perspective, la GEN a publié [sur son site Web](#) son Observatoire régional des besoins en métiers et en compétences numériques, réalisé au cours de l'été 2020. Des fiches de synthèse reprennent ainsi toutes les informations essentielles du numérique et de la GEN dans l'ensemble du territoire. Cette étude permet ainsi :

- de pouvoir mesurer l'évolution des métiers historiques et émergents dans le secteur du numérique ;
- d'intégrer les stratégies de développement régionales en tenant compte de leurs enjeux et de leurs ambitions respectives ;
- de mieux consolider l'offre de formation labellisée par la GEN afin d'être en adéquation étroite avec les besoins des acteurs économiques et sociaux de chaque territoire.

Besoins en emplois et compétences numériques observés dans les 13 régions métropolitaines	
Régions	Principaux besoins en emplois et compétences¹¹
Auvergne-Rhône-Alpes	Développeur (front-end, back-end, full stack, mobile, DevOps) Chef de projet web / digital / fonctionnel / technique Technicien télécom Community manager Chargé de communication digitale/web Product Owner Technicien systèmes et réseau Installateur de réseaux de télécoms/Technicien de fibre optique Graphiste/infographiste Technicien Help Desk
Bourgogne-Franche-Comté	Technicien télécom Développeur (full-stack, front-end, back-end, mobile) Installateur de réseaux de télécoms/Technicien de fibre optique Community manager Digital Business Developer Chef de projet web / digital / fonctionnel / technique Technicien de maintenance en informatique
Bretagne	Développeur (front-end, back-end, full stack, mobile, DevOps) Chef de projet web / digital / fonctionnel / technique Technicien télécom Digital Business Developer Community manager Technicien systèmes et réseau Chargé de communication digitale/web

¹⁰ OPIIEC, 2019 – [Etude « Formations et compétences sur l'Intelligence Artificielle en France](#)

¹¹ GEN, 2021 – [Observatoire régional des besoins en métiers et en compétences numériques de la GEN](#)

Centre-Val-de-Loire	<p>Technicien télécom Développeur (full-stack, DevOps) Digital Business Developer Installateur de réseaux de télécoms/Technicien de fibre optique Chef de projet web / digital / fonctionnel / technique Product Owner Gestionnaire de base de données</p>
Corse	<p>Technicien télécom Installateur de réseaux de télécoms/Technicien de fibre optique Community manager Développeur (full-stack)</p>
Grand-Est	<p>Technicien télécom Chef de projet web / digital / fonctionnel / technique Développeur (full-stack, front-end, DevOps, mobile) Community manager Digital Business Developer Installateur de réseaux de télécoms/Technicien de fibre optique Technicien de maintenance en informatique Technicien systèmes et réseau Graphiste/infographiste</p>
Hauts-de-France	<p>Développeur (full-stack, front-end, back-end, DevOps, mobile) Digital Business Developer Chef de projet web / digital / fonctionnel / technique Community manager Product Owner Testeur d'application/fonctionnel/QA Graphiste/infographiste Data analyst Designer UX/UI</p>
Ile-de-France	<p>Développeur (full-stack, front-end, back-end, DevOps, mobile, IoT) Digital Business Developer Chef de projet web / digital / fonctionnel / technique Community manager Product Owner Technicien télécom Data analyst Designer UX/UI Chargé de communication digitale/web Graphiste/infographiste</p>
Normandie	<p>Technicien télécom Community manager Développeur (full-stack, front-end) Digital Business Developer Technicien systèmes et réseau Technicien de maintenance en informatique Chef de projet web / digital / fonctionnel / technique Chargé de communication digitale/web</p>

<p>Nouvelle-Aquitaine</p>	<p>Développeur (full-stack, front-end, back-end, DevOps, mobile) Technicien télécom Chef de projet web / digital / fonctionnel / technique Digital Business Developer Installateur de réseaux de télécoms/Technicien de fibre optique Product Owner Scrum Master Community manager Graphiste/infographiste Data analyst Technicien Help Desk</p>
<p>Occitanie</p>	<p>Développeur (full-stack, front-end, back-end, DevOps, mobile) Chef de projet web / digital / fonctionnel / technique Community manager Technicien télécom Digital Business Developer Installateur de réseaux de télécoms/Technicien de fibre optique Product Owner Graphiste/infographiste Technicien Help Desk Chargé de communication digitale/web Technicien systèmes et réseau</p>
<p>Pays-de-la-Loire</p>	<p>Développeur (full-stack, front-end, back-end, DevOps, mobile) Chef de projet web / digital / fonctionnel / technique Digital Business Developer Product Owner Installateur de réseaux de télécoms/Technicien de fibre optique Testeur d'application/fonctionnel/QA Technicien systèmes et réseau Community manager</p>
<p>Provence-Alpes- Côtes-d'Azur</p>	<p>Développeur (full-stack, front-end, back-end, DevOps, mobile) Chef de projet web / digital / fonctionnel / technique Technicien télécom Digital Business Developer Community manager Installateur de réseaux de télécoms/Technicien de fibre optique Technicien systèmes et réseau Product Owner</p>

2. LABELLISATION

a/ Le label « Grande École du Numérique »

Le label « Grande École du Numérique » est attribué **par formation et non par structure**. Un même porteur de projet peut présenter la candidature de plusieurs formations au label GEN. Pour les formations sélectionnées dans le cadre de ce quatrième appel à labellisation, le label sera valable pour une durée de **trois ans**.

Tous les apprenants des formations labellisées Grande Ecole du Numérique peuvent déposer une demande d'aide subsidiaire encadrée par le décret n° 2017-548 du 14 avril 2017. Cette aide financière, délivrée par les CROUS, est attribuée sous conditions de revenus en référence aux plafonds de ressources fixés pour l'attribution des bourses d'enseignement supérieur. Le dispositif a vocation à soutenir financièrement ces apprenants durant leur formation.

Tous les critères de recevabilité et de sélection des candidatures au label GEN devront être respectés par les formations labellisées pendant l'intégralité de leur convention de labellisation.

b/ Critères de recevabilité

Après son dépôt, le dossier est examiné dans un premier temps pour déterminer si la demande remplit l'intégralité des **dix critères de recevabilité ci-dessous** :

- soit le dossier est déclaré recevable, et il sera instruit par le comité de labellisation ;
- soit il est rejeté, et la structure porteuse est notifiée de ce refus.

Critères de recevabilité		
N°	Critère de recevabilité	Précisions
1	La formation doit former aux métiers du numérique.	La liste des neuf familles des métiers du numérique est disponible sur le site de la GEN.
2	La formation est certifiante.	Le porteur de projet doit justifier l'enregistrement de la certification, lorsqu'il en est propriétaire, au répertoire national des certifications (RNCP) ou au répertoire spécifique (RS). Si le porteur de projet n'est pas propriétaire de la certification visée par sa formation, il doit présenter un accord de partenariat avec le certificateur en cours de validité.

3	<p>La formation doit avoir une durée minimale de 350 heures et une durée maximale de 18 mois hors immersion professionnelle.</p>	<p>Les formations à distance (plus de 50% des modules de formation dispensés à distance) doivent avoir une durée maximum de 6 mois, hors immersion professionnelle.</p> <p>Les formations à distance ou en téléprésentiel doivent pouvoir offrir aux apprenants en risque de décrochage des lieux d'accueil collectifs adaptés (tiers-lieux, médiathèque, fabriques de territoire, etc.).</p> <p>La cohérence du nombre d'heures de la formation avec les compétences visées et les publics cibles de la formation devra être justifiée (exemple : durée hebdomadaire de la formation).</p> <p>Le porteur de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décrit le processus de conception du parcours de formation ; - fournit une description détaillée des modules de la formation (compétences visées, liste des enseignements, modalités d'évaluation des apprenants...).
4	<p>La formation doit être accessible sans pré-requis académique.</p>	<p>La motivation doit être le critère principal de sélection des apprenants. Elle doit être suivie d'un engagement qui est reconnu comme le moteur de la poursuite du parcours d'un candidat.</p> <p>Les pédagogies mises en œuvre sont adaptées au public accueilli (exemple : privilégier les pédagogies actives).</p>
5	<p>La formation doit comporter au minimum une période d'immersion professionnelle.</p>	<p>La période d'immersion professionnelle consiste en la réalisation d'un ou de plusieurs stages ou de projets professionnalisants réalisés au sein de la structure pour le compte de clients externes.</p> <p>La formation peut également être réalisée en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage), ce qui permet notamment de financer le parcours de formation des apprenants, et ainsi de pérenniser la formation.</p>

6	<p>Les formations dont la durée est inférieure à un an doivent organiser au minimum une session de formation par an pendant la durée de leur cycle de labellisation et former au minimum 10 personnes différentes des publics de la GEN par session.</p>	<p>Pour les formations d'une durée supérieure à un an ou opérant avec un grand nombre d'apprenants par session, notamment celles se déroulant en intégralité en distanciel, le nombre d'apprenants formés durant les 3 ans d'octroi du label est défini dans la convention de labellisation avec la structure porteuse en se basant sur son estimation annuelle de personnes formées.</p> <p>La première session de formation doit démarrer dans les trois mois à compter de la signature de la convention de labellisation avec la GEN.</p>
7	<p>La gratuité de la formation doit être garantie pour les publics cibles de la GEN.</p>	<p>L'intégralité des frais d'accès et des frais pédagogiques, y compris le passage de la certification, doit être financée pour au moins 10 personnes faisant partie des publics cibles de la GEN¹².</p>
8	<p>La formation ne doit pas être en cours de labellisation par la GEN.</p>	<p>Une structure porteuse d'une ou plusieurs formations labellisées dont la convention est arrivée à son terme peut solliciter le renouvellement du label pour chacune d'elles.</p> <p>La GEN se réserve cependant le droit de ne pas accepter les candidatures proposées par des porteurs de projet n'ayant pas respecté l'intégralité de leurs obligations au cours des précédents appels à labellisation et/ou d'éléments attestant d'une qualité insuffisante du parcours de formation mis en œuvre pendant la convention de labellisation antérieure.</p>
9	<p>L'organisme de formation portant la candidature doit être certifié/labellisé Qualiopi ou avoir engagé un processus de certification/labellisation Qualiopi.</p>	<p>Le candidat devra joindre une attestation du certificateur prouvant que sa certification Qualiopi ou son label qualité reconnu par France Compétences est toujours valide.</p> <p>Dans le cas contraire, le candidat devra faire état d'un contrat de certification/labellisation avec un certificateur/labellisateur mentionnant une date d'audit prévue. Le label GEN pourra lui être accordé dans l'attente de la réalisation de l'audit initial.</p> <p>Si le porteur de projet n'obtient pas la certification/le label à l'issue de l'audit initial, un processus de retrait du label GEN sera engagé, conformément aux modalités de la convention de labellisation signée avec la GEN.</p>

¹² Les personnes éloignées de l'emploi et de la formation, en particulier des jeunes, des femmes et des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou d'une zone de revitalisation rurale

10	<p>Le porteur de projet (ou le sous-traitant en charge de la réalisation de l'action de formation) doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - disposer d'un numéro de déclaration d'activité valide ; - être à jour de ses obligations réglementaires, fiscales et sociales. 	<p>En cas de sous-traitance de l'action de formation, le porteur de projet s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - effectuer un contrôle pédagogique (conception des contenus, mise à disposition des ressources pédagogiques, recrutement des formateurs et intervenants) ; - contrôler à intervalle régulier la qualité et l'adéquation des locaux et des matériels mis à la disposition des apprenants par le sous-traitant.
----	---	---

c/ Critères de sélection

Lors de l'instruction des dossiers de candidature, une grille de notation de chacun des **six critères de sélection** ci-dessous permettra d'obtenir un score sur 10 pour chaque formation. Ces critères permettront au comité de labellisation de déterminer la liste des formations qui seront labellisées par la GEN.

Critères de sélection		
N°	Critère de sélection	Précisions
1	<p>La formation est en adéquation avec les besoins en compétences du bassin d'emploi et du territoire concerné.</p>	<p>Le métier auquel la formation prépare doit être un métier en tension ou sur lequel une forte demande est pressentie pour les années à venir. Les observatoires régionaux des besoins et des compétences de la GEN précisent ces éléments.</p> <p>Le parcours de formation doit être construit en association avec des partenaires locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour le recrutement des publics cibles : associations, Pôle emploi, missions locales, acteurs de la politique de la ville... - pour l'insertion professionnelle des apprenants : entreprises engagées le plus en amont possible du projet de formation (définition du contenu des formations selon leurs besoins, participation au sourcing de candidats, etc.) avec des promesses d'embauche en sortie de formation. <p>Une attention particulière est portée au caractère effectif et à la solidité des partenariats du projet : tous les partenaires cités dans les dossiers de candidature sont contactés par mail ou par téléphone lors du processus d'instruction.</p>

2	L'équipe pédagogique de la formation dispose des compétences requises pour pouvoir animer la formation et transmettre les compétences visées aux apprenants.	<p>Le porteur de projet présente la composition de son équipe pédagogique et présente le parcours professionnel des formateurs salariés. Les critères de recrutement des formateurs sous-traitants (le cas échéant) sont également précisés.</p> <p>Le taux d'encadrement des apprenants doit être adapté aux besoins particuliers des publics visés par la GEN.</p>
3	Le porteur de projet réalise des actions de sourcing à destination des femmes.	Des actions de sourcing spécifiques sont mises en place pour cibler des femmes afin qu'elles intègrent la formation.
4	Le porteur de projet réalise des actions de sourcing en direction des résidents de QPV et des zones de revitalisation rurales.	<p>La vérification de l'adresse de l'apprenant résidant dans un QPV se fait par l'outil suivant : https://sig.ville.gouv.fr</p> <p>La liste des zones de revitalisation rurales est disponible ici : https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/zonage-les-zones-de-revitalisation-rurale-zrr</p>
5	Le porteur de projet met en œuvre un accompagnement socio-professionnel et le soutien pédagogique des apprenants.	<p>L'accompagnement social permet d'aider les apprenants à trouver une solution aux problèmes qu'ils rencontrent en parallèle de leur formation : logement, difficultés personnelles et/ou matérielles, mobilisation de leurs droits, difficultés d'intégration (apprenants de nationalité étrangère, apprenants en situation de handicap)... Cet accompagnement vise notamment à favoriser l'assiduité des apprenants et à limiter le risque d'abandon.</p> <p>L'accompagnement professionnel vise à favoriser la réussite de l'immersion professionnelle et de l'insertion professionnelle des apprenants : apprentissage des techniques de recherche d'emploi, coaching, participation à des jobdatings...</p> <p>Ces éléments sont décrits dans le dossier de candidature (dispositifs mobilisés, personnes en charge de leur mise en œuvre) et un nombre d'heures suffisant (au moins 10% du nombre total d'heures de formation) y est consacré.</p> <p>La qualité et la durée de la période d'immersion professionnelle ou du projet professionnalisant durant la formation seront étudiées.</p>

6	Le porteur de projet mobilise les moyens nécessaires pour pérenniser la formation à l'issue du cycle de labellisation.	<p>Le porteur de projet précise au moyen d'éléments factuels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la liste des partenariats conclus et leurs perspectives de renouvellement ; - la liste des demandes de subventionnement de la formation ; - la liste des marchés publics de Pôle emploi ou des Régions auxquels il s'est porté candidat ; - les dispositifs mobilisés pour garantir l'adaptation régulière de la formation à l'évolution des besoins en compétences (veille légale et technique, innovation pédagogique et technologique) ; - les indicateurs de résultats analysés dans le cadre de son dispositif de pilotage, notamment en termes d'objectifs d'insertion professionnelle des apprenants et de suivi de l'atteinte de ces objectifs ; - sa démarche d'amélioration continue de la qualité du parcours de formation (dont notamment le dispositif de mesure de la satisfaction des apprenants).
---	--	---

3. ENGAGEMENTS DES PORTEURS DE PROJET

La labellisation donne lieu à la signature d'une convention entre la Grande École du Numérique et le porteur de projet. Le non-respect des obligations du cahier des charges entraîne le retrait du label.

a/ Réalisation des sessions de formation conformément aux dispositions annoncées par le porteur de projet

La labellisation concerne l'ensemble des sessions de formation organisées pendant toute la durée de la convention (trois ans).

Durant cette période, le porteur de projet s'engage à respecter le cahier des charges de l'appel à labellisation de la Grande École du Numérique. Le démarrage d'une session de formation pourra être reporté d'une durée de deux mois maximum. Le porteur de projet doit réaliser l'intégralité de son projet de formation tel que décrit par son dossier de candidature.

La structure proposant une formation labellisée s'engage également à mettre en œuvre les ressources humaines, matérielles, techniques et financières nécessaires pour atteindre les objectifs fixés, notamment en matière de recrutement des publics cibles de la GEN et de la prise en charge des frais liés à la formation pour ce public. Les éléments du dossier de candidature (qualitatifs, quantitatifs, financiers) engagent le porteur de projet et sont annexés avec le présent cahier des charges à la convention de labellisation.

Conformément à l'article 13 du décret n°2017-548 du 14 avril 2017 relatif à l'aide accordée aux personnes inscrites dans une formation labellisée par la GEN, le porteur de projet contrôle le respect des obligations d'assiduité aux cours et de présence aux examens des apprenants bénéficiant de l'aide accordée en application de ce décret. Le porteur de projet informe le

centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) compétent des manquements des apprenants concernés à ces obligations. La GEN veille au respect de cette obligation par le porteur de projet.

Le porteur de projet s'engage à mettre en œuvre, tout au long de l'exécution de la présente convention, tout moyen et toute démarche visant à pérenniser la formation, la mise en place de partenariats avec les prescripteurs de la formation professionnelle (Région, opérateurs de compétences - OPCO -, Pôle emploi, acteurs privés...) ou encore le dépôt de demandes de subventionnement, par exemple auprès du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse, du Fonds social européen (FSE), des organismes intermédiaires locaux ou des collectivités.

b/ Référencement des sessions de formation labellisées

Le porteur de projet s'engage à référencer ses sessions de formation auprès du CARIF-OREF ainsi que sur la plateforme Mon Compte Formation. Cela permet aux formations d'être bien référencées sur les sites des différents professionnels de l'orientation et de la formation du territoire, qui s'appuient sur les catalogues régionaux et national des CARIF-OREF.

Le porteur de projet s'engage également à enregistrer les informations concernant les demandeurs d'emploi entrés en formation sur la plateforme KAIROS de Pôle emploi.

4. SUIVI DES FORMATIONS LABELLISEES PAR LA GEN

Une obligation de remontée d'informations sur les formations labellisées mises en place est inscrite dans la convention de labellisation signée par le porteur de projet et la Grande École du Numérique. Le non-respect des obligations du cahier des charges entraîne le retrait du label.

Les modalités de cette remontée d'informations sont disponibles et mises à jour sur le site internet de la GEN (www.grandeecolenumérique.fr).

Toutes les formations labellisées auront accès à l'espace personnel de leur formation sur le site de la Grande École du Numérique. **Les informations qui y figurent doivent être mises à jour régulièrement par l'organisme mettant en œuvre la formation.**

Les **documents de suivi** qui doivent être régulièrement transmis par les porteurs de projet sont les suivants :

- **Rapport annuel :**
 - Ce formulaire répond aux besoins d'information de la Grande École du Numérique. Il permet d'évaluer le respect des engagements pris lors de la labellisation de la formation et d'évaluer l'efficacité des sessions de formation (exemples : taux de réussite aux examens ; taux de sorties positives des apprenants à trois et six mois à l'issue de la formation). Le questionnaire porte sur les sessions démarrées ainsi que sur les sessions achevées au cours de l'année civile écoulée. Ces données permettent également de produire les chiffres-clés de la GEN.
 - Remplir son rapport annuel est obligatoire pour pouvoir conserver son label GEN.
 - Le rapport annuel doit être rendu avant le 31 janvier de chaque année.

- **Attestation de démarrage effectif et fiche de suivi de session de formation :**
 - Ces formulaires répondent aux besoins de suivi par la Grande Ecole du Numérique des sessions de formation réalisées par le porteur de projet. Le porteur de projet doit notamment fournir la liste détaillée et l'adresse des apprenants qui composent chaque session de formation.
 - L'attestation de démarrage effectif d'une session doit être transmise dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de démarrage de la session. Elle est accompagnée de la liste nominative des apprenants inscrits à la session de formation.
 - La liste nominative des apprenants ayant terminé la session et leur situation professionnelle respective à l'issue de la session doit être transmise dans un délai d'un mois suivant la date de fin de la formation (stage ou immersion professionnelle compris). Cette liste comprend également le suivi des apprenants ayant quitté la session avant son terme.
 - Le dispositif de suivi des sessions est identique pour les formations à entrées et sorties permanentes (notamment les formations à distance).
- **Demande de modifications :** l'accord de la Grande Ecole du Numérique est obligatoire pour pouvoir apporter des modifications à une formation labellisée :
 - contenu de la formation ;
 - certification ou qualification associée à la formation (le cas échéant) ;
 - modalités de la formation (exemple : passage au distanciel) ;
 - modalités de la période d'immersion professionnelle ;
 - dispositifs d'accompagnement socio-professionnel et/ou de soutien pédagogique des apprenants.

Cette autorisation est requise pour que la formation puisse conserver son label.

La demande de modifications doit être soumise à la GEN dès que possible et avant la mise en œuvre opérationnelle des changements apportés à la formation.

La GEN contrôle le respect par le porteur de projet de l'ensemble des obligations mises à sa charge.

En cas d'inexécution, de retard dans l'exécution ou de mauvaise exécution des obligations énoncées par la convention de labellisation, le porteur de projet encourt l'application de sanctions décidées par la GEN, qui peuvent intervenir pendant toute la durée de la convention.

La GEN peut également procéder à des contrôles aléatoires sur site afin de s'assurer de la réalité des dispositifs déclarés par le porteur de projet dans son dossier de candidature puis des éventuelles demandes de modifications qu'il a sollicitées. Ces contrôles sont notamment organisés en cas de réclamations d'apprenants et/ou de toute autre partie prenante de la formation (prescripteur, financeur, entreprises d'accueil...).

Le porteur de projet peut solliciter une résiliation à l'amiable de sa convention de labellisation s'il estime ne plus être en mesure d'honorer ses engagements.

5. CALENDRIER ET PROCEDURE DE CANDIDATURE

a/ Calendrier

L'appel à labellisation est ouvert à compter du **20 mai 2021** au fil de l'eau.

Des informations actualisées sont publiées sur le site de la Grande École du Numérique (www.grandeecolenumerique.fr).

De nouvelles formations peuvent être ensuite labellisées par la GEN au fil de l'eau, la procédure de candidature demeurant ouverte en permanence.

Les dates des prochains comités de labellisation sont les suivantes :

- **23 juin 2022** (possibilité de déposer une candidature jusqu'au 30/04/21)
- **15 septembre 2022** (possibilité de déposer une candidature jusqu'au 15/07/22)
- **24 novembre 2022** (possibilité de déposer une candidature jusqu'au 30/09/22)

b/ Candidature en ligne

Le dossier de candidature est un formulaire à remplir en ligne depuis le site de la Grande École du Numérique (www.grandeecolenumerique.fr). Pour être pris en compte, tout dossier de candidature doit être complet et validé en ligne.

6. FOIRE AUX QUESTIONS

Préambule.....	20
Le label GEN.....	20
Calendrier.....	21
Recevabilité.....	21
Octroi du label GEN.....	22
Publics cibles / statut des apprenants.....	23
Assistance technique.....	24
Besoin de poser une question précise.....	25

Préambule

- « Une formation » signifie une action de formation avec **un intitulé spécifique, dans un lieu déterminé** et comportant au moins deux sessions programmées.
- **Un dossier de candidature doit être déposé pour chaque formation** que vous souhaitez faire labelliser.
- Vous pouvez consulter [ici](#) la liste des données préparatoires à la candidature au label GEN.

Le label GEN

A quoi correspond le label GEN ?

Le label GEN distingue des formations aux métiers du numérique de qualité, courtes et certifiantes, accessibles sans pré-requis, qui développent des pratiques pédagogiques adaptées et contextualisées aux publics cibles de la GEN et qui mettent en place un accompagnement socio-professionnel permettant la réussite des apprenants dans leur projet professionnel.

Pourquoi demander le label GEN ?

Le label GEN permet aux formations labellisées :

- de leur apporter une reconnaissance de leur qualité dans l'écosystème du numérique, de la formation et par les entreprises,
- d'intégrer le plus grand réseau de formations aux métiers du numérique en France,
- de faciliter leur recherche et leur obtention de cofinancements,
- de bénéficier d'un accompagnement au quotidien par la GEN (recrutement des apprenants, montée en compétences des formateurs, pérennisation de la formation...),
- et ouvre le droit pour leurs apprenants sans ressources à une aide subsidiaire versée par les CROUS.

Quelle est la durée de validité du label ?

Le label GEN est valable pendant trois ans.

Quels critères permettent d'attribuer le label GEN à une formation ?

L'attribution du label GEN est décidée sur la base de deux catégories de critères :

- les critères de recevabilité des candidatures, qui permettent de vérifier que le dossier remplit les conditions requises pour être étudié par le comité de labellisation ;
- les critères de sélection des candidatures, qui permettent d'évaluer plus précisément l'adéquation des modalités de la formation avec les engagements énoncés par le label GEN.

L'obtention du label GEN dans le cadre de cet appel à labellisation permet-il l'octroi d'une subvention ?

Cet appel à labellisation ne prévoit l'octroi d'aucune subvention.

La formation peut-elle perdre son label GEN ?

Pour conserver son label, la formation doit respecter l'intégralité des engagements énoncés par le [cahier des charges](#) du label pendant toute la durée de la convention de labellisation avec la GEN.

Calendrier

Quel est le calendrier de labellisation ? Quand sera dévoilée la liste des formations labellisées ?

Les dates des prochains comités de labellisation sont les suivantes :

- **23 juin 2022** (possibilité de déposer une candidature jusqu'au 30/04/21)
- **15 septembre 2022** (possibilité de déposer une candidature jusqu'au 15/07/22)
- **24 novembre 2022** (possibilité de déposer une candidature jusqu'au 15/09/22)

Y aura-t-il un processus de labellisation au fil de l'eau ?

La procédure de candidature est ouverte en permanence. Les dossiers sont relevés 6 semaines avant chaque réunion du comité de labellisation de la GEN.

Recevabilité

Comment savoir si la candidature de ma formation est recevable ?

Les 10 critères de recevabilité que votre formation doit remplir sont détaillés aux pages 10 à 13 du [cahier des charges](#). Remplir ces 10 critères est indispensable pour que le comité de labellisation puisse étudier votre candidature.

Les formations 100% en ligne peuvent-elles candidater au label GEN ?

Oui ; des conditions particulières à respecter sont énoncées dans le cahier des charges du label :

- Les formations en ligne (plus de 50% des modules de formation dispensés à distance) doivent avoir une durée maximum de 6 mois (hors période d'immersion professionnelle).

- Les formations en ligne ou en téléprésentiel doivent pouvoir offrir aux apprenants en risque de décrochage des lieux d'accueil collectifs adaptés (tiers-lieux, médiathèque, fabriques de territoire, etc.).

Les formations se déroulant à l'étranger peuvent-elles candidater au label GEN ?

Non : la formation doit être organisée sur le territoire français (métropolitain ou ultramarin).

Les formations délivrant un titre d'établissement sont-elles éligibles au label GEN ?

Non : la formation doit être certifiante et être enregistrée auprès du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou du répertoire spécifique (RS). Une formation délivrant uniquement un diplôme d'école n'est donc pas éligible à l'appel à labellisation de la GEN.

Les formations non-certifiantes sont-elles éligibles au label GEN ?

Non : la formation doit être certifiante et être enregistrée auprès du répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou du répertoire spécifique (RS). Une formation non certifiante n'est donc pas éligible à l'appel à labellisation de la GEN.

A quoi correspond exactement la "période d'immersion professionnelle" ?

Il peut s'agir d'un stage, d'un contrat en alternance et/ou de réalisation de projets tutorés avec des partenaires de l'organisme de formation. Les périodes d'immersion professionnelle permettent ainsi aux apprenants d'être en situation de travail et de mettre en application les connaissances acquises tout au long de leur formation.

Les formations dont le label est arrivé à terme sont-elles éligibles au nouvel appel à labellisation ?

Une formation précédemment labellisée par la GEN (convention de labellisation résiliée ou dont le label est arrivé à terme) peut solliciter le renouvellement de son label.

Une demande de renouvellement du label GEN peut-elle être effectuée sur un nouveau lieu géographique de la formation ?

Oui : vous pouvez déposer une demande de renouvellement de votre label GEN pour la même formation sur un autre territoire.

Octroi du label GEN

Ma formation est installée dans une zone de revitalisation rurale (ZRR), est-ce un point positif ?

Oui : cet élément fait partie des critères de sélection de cet appel à labellisation et représente un atout pour la candidature de la formation concernée.

Nous n'avons pas encore obtenu les financements suffisants pour assurer la gratuité de la formation des publics cibles de la GEN. Cela risque-t-il de porter préjudice à notre candidature ?

La gratuité de la formation doit être garantie pour tous les publics cibles de la GEN. Il s'agit des personnes éloignées de l'emploi et de la formation, en particulier des jeunes, des femmes et des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou d'une zone de revitalisation rurale.

Si cette gratuité n'est pas garantie, la candidature de votre formation ne sera pas considérée comme recevable, et ne sera donc pas étudiée par le comité de labellisation.

Quelle importance attache la GEN aux partenariats de la formation ?

Les partenariats sont un indice probant de la capacité de la formation :

- à recueillir régulièrement les besoins en compétences exprimés par les entreprises de son bassin d'emploi local et régional ;
- à rechercher des co-financements pour garantir la gratuité du parcours de formation des publics cibles de la GEN ;
- à mettre en œuvre des actions variées de promotion de la formation auprès de nouveaux candidats et de recrutement d'apprenants ;
- à proposer des dispositifs adaptés d'accompagnement socio-professionnel des apprenants ;
- et à faciliter la recherche de stages, contrats d'alternance et/ou d'emploi des apprenants.

La GEN vérifiera la réalité des partenariats décrits par la formation candidate dans son dossier.

Pouvez-vous citer des exemples de partenariats attendus par la GEN ?

Les partenariats concernent la recherche de co-financements par l'organisme de formation, le sourcing des apprenants ou encore l'insertion professionnelle des apprenants. Ainsi, des partenariats avec les missions locales, Pôle Emploi pour le recrutement des publics cibles sont courants. En matière de recherche de stage par les apprenants pendant la formation et de recrutement des apprenants après la formation, il est recommandé de nouer des partenariats avec des entreprises locales en recherche de talents et de compétences numériques.

Qu'est-ce qu'un quartier prioritaire de la politique de la ville ?

Le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) est un dispositif de la politique de la ville française. Il a pour but de réduire la complexité du maillage des zones socialement défavorisées. Plus de 1500 quartiers sont concernés en France. Pour vérifier si l'adresse de votre formation est située dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou si vos apprenants y résident, vous pouvez consulter le site <https://sig.ville.gouv.fr>

Qu'est-ce qu'une zone de revitalisation rurale ?

Une commune peut être classée en zone de revitalisation rurale (ZRR) en cas de déclin généralisé de sa population, de sa population active et/ou si elle compte une forte proportion d'emplois agricoles. Il existe plus de 17 000 communes classées ZRR en France. Pour vérifier si l'adresse de votre formation est située dans une zone de revitalisation rurale ou si vos apprenants y résident, vous pouvez consulter le site www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/kiosque/zonage-les-zones-de-revitalisation-rurale-zrrr

Publics cibles / statut des apprenants

Quelles sont les aides financières possibles pour les apprenants de la GEN ?

Le label permet à tous les apprenants des formations labellisées GEN de déposer une demande d'aide subsidiaire encadrée par le décret n° 2017-548 du 14 avril 2017. Cette aide financière délivrée par les CROUS, est attribuée sous conditions de revenus en référence aux plafonds de ressources fixés pour l'attribution des bourses d'enseignement supérieur. Son montant est compris entre 100€ et 550€ par mois. L'aide est attribuée à l'apprenant pendant toute la durée de la formation sous réserve de son assiduité.

Suivre une formation labellisée GEN est-il compatible avec le statut de demandeur d'emploi ?

Oui : les personnes inscrites auprès de Pôle emploi peuvent faire financer ou cofinancer leur formation labellisée GEN par Pôle emploi.

Doit-on nécessairement recruter des publics cibles de la GEN pour chaque session de la formation ?

Chaque session doit former au minimum 10 personnes différentes des publics cibles de la GEN. Il s'agit des personnes éloignées de l'emploi et de la formation, en particulier les jeunes, les femmes et les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ou d'une zone de revitalisation rurales (ZRR).

Comment assurer la gratuité de la formation pour les apprenants des publics cibles ?

La recherche de plusieurs co-financements est nécessaire pour garantir la gratuité de l'intégralité du parcours de formation (y compris le passage de la certification) des publics cibles de la GEN : réponse à des appels d'offres, demandes de subvention, mécénat par des entreprises et/ou des fondations, participation au dispositif du FNE-Formation, etc.

Assistance technique

Que faire si ma formation prépare à un métier qui ne fait pas partie du code ROME ?

Si vous ne trouvez pas le principal métier visé par votre formation dans le ROME, vous pouvez sélectionner un métier proche ou bien, si aucun métier ne s'en approche, remplir le champ "Autre métier".

J'ai perdu le lien URL me permettant de reprendre le processus de candidature. Que faire ?

Vous devrez recommencer la saisie de votre dossier de candidature depuis le début.

Puis-je suspendre ma candidature et la reprendre plus tard ?

Oui, grâce au bouton "Sauvegarder mon dossier de candidature". Un lien vous sera envoyé par e-mail pour pouvoir reprendre ultérieurement votre saisie.

Comment procéder pour déposer plusieurs candidatures au nom d'un même organisme de formation ?

Vous devez renseigner le nombre total de dossiers déposés au niveau du siège social de votre structure.

Mon dossier est incomplet, puis-je quand même le déposer ?

Non : seuls les dossiers intégralement renseignés accompagnés de l'ensemble des justificatifs demandés seront étudiés par le comité de labellisation.

Besoin de poser une question précise

Puis-je échanger avec une personne de la GEN avant de déposer un dossier de candidature ?

Non : nous ne recevons pas en entretien physique ou téléphonique les porteurs de projet afin de garantir une équité de traitement entre les candidats.

Cependant, notre équipe se tient également à la disposition des candidats pour répondre à leurs questions par e-mail à l'adresse gen.instruction@finances.gouv.fr